

COMPTES DE RESULTAT
du 1er janvier au 31 décembre 2010

	2010	2009	Variation en valeur annuelle
PRODUITS DES ACTIVITES			
Services	162 441	183 035	- 20 594
Subvention de fonctionnement :	1 438 260	1 385 550	52 710
Autres produits gestion courante	248	100	148
Reprise de provisions	69 710	38 022	31 688
Total des produits de fonctionnement	1 670 659	1 606 707	63 952
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Achats	11 010	11 694	- 684
Services extérieurs	199 052	163 631	35 421
Autres services extérieurs	215 996	189 217	26 779
Charges des activités	106 600	88 353	18 247
Impôts et taxes	8 275	7 998	277
Salaires et traitements	587 818	599 643	- 11 825
Charges sociales	383 800	375 415	8 385
Autres charges de gestion	17 318	480	16 838
Dotations aux amortissements	25 135	4 100	21 035
Dotations aux provisions	41 270	-	41 270
Total des charges de fonctionnement	1 596 274	1 440 531	155 743
1. Résultat de fonctionnement	74 385	166 176	- 91 791
Produits financiers	2 804	3 638	- 834
Charges financières	2 398	-	2 398
2. Résultat financier	406	3 638	- 3 232
RESULTAT COURANT FONCTIONNEMENT	74 791	169 814	- 95 023
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Autres produits exceptionnels de gestion	82	-	82
Sur opérations exceptionnelles en capital	-	-	-
Reprises sur provisions	-	8 461	- 8 461
Produits sur exercice antérieur	4 765	6 050	- 1 285
Quote part subvention investissement	201	-	201
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 048	14 511	- 9 463
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Pénalités et amendes	-	-	-
Autres charges exceptionnelles	-	-	-
Charges sur exercice antérieur	733	6 557	- 5 824
Dotations aux provisions	-	19 182	- 19 182
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	733	25 739	- 25 006
3 - Résultat exceptionnel	4 315	11 228	- 15 543
TOTAL DES PRODUITS	1 678 511	1 624 856	53 655
TOTAL DES CHARGES	1 599 405	1 466 270	133 135
RESULTAT DE L'EXERCICE	79 106	158 586	- 79 480



27 avenue Parmentier
75011 PARIS
01.41.83.42.00

BILAN ACTIF

BILAN PASSIF

ACTIF	Arrêté au 31/12/2010		au 31/12/2009		PASSIF	Arrêté au 31/12/2010		au 31/12/2009	
	BRUT	AMORTISS.	NET	NET		BRUT	AMORTISS.	NET	NET
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Logiciels	85 644	84 605	1 039	8 838			401 877	243 258
	Agencement installation	39 717	6 709	33 008	-			79 106	158 886
	Matériel de bureau & informatique	78 899	36 425	42 274	31 436				
	Mobilier de bureau	36 943	36 943	-	-				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES									
Parts sociales Crédit Mutuel	8	-	8	8			480 983	401 844	
Dépôt et cautionnement	31 200	-	31 200	52 491			170 663	187 569	
Prêt ACLPWE (1%Logement)	3 151	-	3 151	11 311			170 663	187 569	
ACTIF IMMOBILISE	275 382	164 682	110 680	104 094					
ACTIF CIRCULANT									
Stocks	-	-	-	-	FONDS DÉDIÉS				
Fournisseurs débiteurs	-	-	-	-	Sur subventions de fonctionnement				
Associations & comptes rattachés	91 461	-	91 461	137 345	FONDS DÉDIÉS				
Personnel avances et acomptes	-	-	-	-	DETTES				
Organismes sociaux prod. À recevoir	-	-	-	-	Emprunts et dettes auprès établissement crédi	132 000	13 863	118 137	-
Subventions à recevoir	20 000	-	20 000	-	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			59 617	99 440
Autres débiteurs divers	11 998	-	11 998	31 387	Fournisseurs factures non parvenues			10 874	15 048
Produits à recevoir divers	-	-	-	-	Dettes fiscales et sociales			122 046	129 365
Disponibilités	729 614	-	729 614	558 198	Autres dettes			47 454	48 337
Charges constatées d'avance	46 021	-	46 021	50 579	Produits constatés d'avance			-	-
ACTIF CIRCULANT	899 094	-	899 094	777 509	TOTAL DETTES			358 128	292 180
TOTAL ACTIF	1 174 456	164 682	1 009 774	881 593	TOTAL PASSIF			1 009 774	881 593

ANNEXE

Total du bilan : 1 009 774 Euros. **Résultat :** 79 106 Euros.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31/12/2010

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999

la loi n° 83 353 du 30 Avril 1983

le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983

les règlements comptables :

- 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . Continuité de l'exploitation,
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- . Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Le tableau 2056 décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

2 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Autres informations significatives

Pour ne pas peser sur le besoin en fonds de roulement, une partie des dépenses liées au déménagement et au renouvellement du parc informatique ont été financées par deux emprunts et un crédit bail :

- Charges de déménagement : 100 K€ remboursable sur 6 ans (coût de l'investissement à son terme : 104 K€). Cet emprunt est garanti par un compte titre sur lequel a été investi 30K€ de parts sociales B du Crédit Mutuel.

Les provisions pour risques et charges ont été réajustées. Les dotations et reprises de provisions ont été appréciées en fonction de la réalité du risque au 31/12/2010. A la clôture de l'exercice 2010, trois risques ont été identifiés et dotés pour un total de 41 270 €.

Volontariat associatif

Volontariat associatif (Application de l'article 20 de la loi n°2006-58 relatif au volontariat associatif et à l'engagement éducatif) - Les trois plus hauts dirigeants de l'association sont des bénévoles et ne donnent pas lieu au versement de rémunérations et/ou d'avantages en nature.

Droit individuel à la formation (DIF)

Droit Individuel à la Formation (DIF) - Le total des heures acquises par l'ensemble des salariés au 31/12/2010 s'élèvent à 1 779 heures.

Mouvements de l'exercice

Variation des actifs immobilisés

Valeurs Brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo.incorporelles	83 896	1 748		85 644
Immo. Corporelles	270 176	60 167	174 983	155 359
Immo.Financières	63 810	2 818	32 269	34 359
Total	417 882	64 733	207 253	275 362

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo.incorporelles	75 058	9 547		84 605
Immo. Corporelles	238 740	15 588	174 251	80 077
Immo.Financières	0			0
Total	313 798	25 135	174 251	164 682

Provisions

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				0
Provisions pour risques	109 875	27 113	17 994	118 994
Provisions pour charges	77 694	14 157	40 182	51 669
Provisions pour dépréciation				0
Total	187 569	41 270	58 176	170 663

Etat des créances

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif circulant et charges d'avance	899 094	889 864	9 230
Total	899 094	889 864	9 230

Etat des dettes

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Concours bancaire	118 137	29 375	88 762
Fournisseurs et comptes rattachés	70 491	70 491	
Dettes fiscales et sociales	122 046	122 046	
Autres dettes	47 454	47 454	
Total	358 128	269 366	88 762

Tableau de variation des fonds associatifs

	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Autres réserves	107 165	0	0	107 165
Report à nouveau	136 093	158 618	0	294 711
Résultat comptable de l'exercice	158 618	79 106	158 618	79 106
Subv.d'invest.non renouvel.par l'org.	0			0
Provisions réglementées	0			0
Total	401 877	237 725	158 618	480 983

INAVEM

INSTITUT NATIONAL D'AIDE AUX VICTIMES ET DE MEDIATION

*Association Régie par la loi du 1er juillet 1901
conventionnée par le Ministère de la Justice*

*27, Avenue Parmentier
75011 PARIS*

--oOo--

EXERCICE 2010

--=--

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

--oOo--

INAVEM**INSTITUT NATIONAL D'AIDE AUX VICTIMES ET DE MEDIATION**

*Association Régie par la loi du 1er juillet 1901
conventionnée par le Ministère de la Justice*

*27, Avenue Parmentier
75011 PARIS*

--oOo--

EXERCICE 2010

--==--

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**SUR LES COMPTES ANNUELS**

--oOo--

*Mesdames,
Messieurs,*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association INAVEM, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,*
- la justification de nos appréciations,*
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 23 mai 2011

Le Commissaire aux Comptes
J P A


Pascal ROBERT